Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260414-2026_025-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 14 avril à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 9 avril 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de conseillers municipaux votants : **15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal – LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas – HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 09/04/2026
Date d'affichage : 09/04/2026

A été nommée secrétaire de séance : M. SADOT Jackie.

Délibération n°2026-025

Objet : **Budget Commune : affectation définitive des résultats 2025.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 mars adoptant les propositions de reprises anticipées des résultats 2025 comme le prévoir l'instruction M 57 lorsque le Compte Financier Unique n'est pas produit.

Il explique que suite à la délibération précédente validant le Compte Financier Unique 2025, il convient d'adopter l'affectation définitive des résultats 2025.

Le Conseil Municipal, :

- **ADOPTE** l'affectation définitive des résultats 2025 présentés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260414-2026_025-DE

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat global de la section de fonctionnement à affecter	68 457,47 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	30 880,17 €
PROPOSITION D'AFFECTATION	
Excédent d'investissement N-1 (R001)	30 880,17 €
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	60 457,47 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	8 000,00 €

VOTES
Pour : 13
Contre : 2
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE

MAIRIE DE PARCE 35210

Le Maire
Laurent LEGENDRE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.